

Procès-Verbal n° 06/2023

Séance du Conseil Municipal du 07 juin 2023

Le 07 juin 2023,

Le Conseil Municipal de la Commune de Le Sappey, dûment convoqué le 1er juin 2023, s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre GAL, Maire.

Etaient présents ou représentés : Pierre GAL, Jean-Pierre BAILLARD, Marie-Laure DESBIOLLES, Martine DUSONCHET, Alain BRUCHEZ, Jean-Paul COUTY, Jean-Michel JACQUES, Aurélia PHILIP, Arnaud TESSIER, Pascale VULIN (procuration).

Absent(es) excuse (es) : Laurence LEUILLIER.

Secrétaire de séance : Marie-Laure DESBIOLLES.

Le procès-verbal du conseil municipal du 11 mai 2023 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

⇒ Délibérations

- Approbation du règlement intérieur et des tarifs - service cantine garderie LE SAPPEY - VOVRAY
- Approbation du règlement pour la location du four à pain

⇒ Questions diverses

DELIBERATIONS

Les délibérations sont votées favorable à l'unanimité.

⇒ **Approbation du règlement intérieur et des tarifs - service cantine garderie LE SAPPEY – VOVRAY**

Vu la proposition n°1 de l'entente en date du 22 mai 2023

Suite à la reprise des services cantine garderie par les Communes, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient d'élaborer le règlement intérieur et de fixer les prix de ce service.

Il donne lecture du règlement intérieur et propose de fixer les tarifs comme suit :

- La cotisation annuelle de 25 € par famille et par an pour la garderie et la cantine.
- Obligation pour les parents de participer au moins 2 fois par an à l'encadrement du temps de cantine. En cas de non-respect de cette obligation l'application d'une somme forfaitaire de 200 € par famille sur la facture de juillet. Toute personne ayant réservé un créneau et ne se présentant pas le jour J sans avoir prévenu au préalable les mairies de son indisponibilité se verra majoré de 30€ sur la facture du mois de réservation.

Garderie	
Demie heure de garderie <i>(Toute demi-heure commencée est due)</i>	2€
Gouter	1€
Pénalité après 18h30	10€

Cantine	
Repas	5.60€
Panier repas <i>(allergie alimentaire PAI obligatoire)</i>	2 €
Pénalité repas non-inscrit ou inscrit hors-délai	12€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les tarifs applicables à compter de la rentrée scolaire 2023 ainsi que le règlement intérieur des services périscolaires 2023

⇒ **Approbation du règlement pour la location du four à pain**

Suite à la construction du Four à pain de la Commune, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient d'élaborer le règlement intérieur de celui-ci afin que les particuliers et les associations puissent s'en servir.

Il précise qu'il est demandé une participation de 1 euros par utilisation.

Il donne lecture du règlement intérieur

Le Conseil Municipal Après en avoir délibéré, approuve le règlement intérieur du four à pain ainsi que les tarifs

***Tribunal**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la Commune a reçu une assignation en référé devant le tribunal judiciaire de Thonon les Bains suite à la requête de Mr Gheno Olivier.

Il informe les membres que l'assignation a été reportée au 20 juin 2023 sur demande des autres assignés.

Il précise également que l'avocat de Mr GHENO a transmis à la mairie les justificatifs afin de prouver que des travaux ont été réalisés durant l'année et par conséquent que le permis de construire n'est pas caduc.

***Entente Le Sappey- Vovray en Bornes – Services cantine garderie**

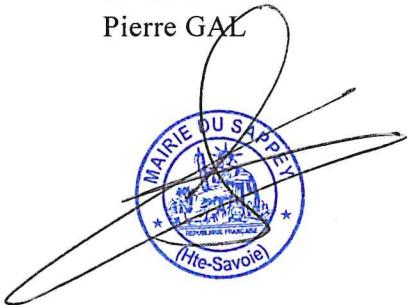
Le 22 mai 2023, l'entente Le Sappey Vovray en Bornes à élu Madame Pascale VULIN comme Présidente et Madame Sandrine MENDES D'OLIVEIRA comme Vice-Présidente.

Clôture de la séance à 21h00.

Le présent procès-verbal est arrêté en date du 05 juillet 2023.

Le Maire

Pierre GAL



Le secrétaire de séance

Marie-Laure DESBIOLES

A handwritten signature of Marie-Laure DESBIOLES.